

who exclaim protection of  
nts of Eng-  
r of those of  
to procure  
ason of the  
Brunswick,  
ation of the  
commerce,  
some com-  
vantage for  
which tends

le, has, it is  
tivation of  
in this part  
the sale of  
at cost, and  
ose families  
r manufac-  
f the timber  
of their cul-  
s to be des-  
than com-  
ing more in  
ing duties,  
o shew that  
produce de-  
monopoly  
he Mother  
perhaps, if,  
med.

protection  
ue upon the  
, it follows  
s carried on  
conveyed by  
h manufac-  
who pay for  
ther Coun-  
ed to it by  
all. Only  
which come  
a, has aug-  
s species of  
he real in-  
time, it has  
result must  
se with the

in dividing  
with Rus-  
e might be  
of the disfe-  
rence

Bois, sans doute au premier coup d'œil l'avantage est tout en faveur de la Colonie. Ceux qui s'élèvent contre les mesures adoptées par le Gouvernement d'Angleterre pour protéger le Commerce dans les possessions Continentales de l'Amérique du Nord, demandent pourquoi on forcerait ses Habitans à payer un tribut à l'industrie ou au travail de ceux des Colonies, pourquoi le peuple Anglais enfin n'aurait pas la liberté de se procurer des bois à un prix au dessous de celui qu'il est obligé de payer à raison des impôts établis en faveur de ceux qui viennent, par exemple du Nouveau Brunswick, de la Nouvelle Ecosse ou du Canada. Maintenant sans revenir à la considération du monopole que le peuple Anglais exerce sur notre Commerce, et aux motifs qui en doivent résulter de nous accorder quelque compensation en retour du fardeau qu'il nous impose, n'est ce donc rien pour la Grande-Bretagne que de favoriser le Commerce de ses Colonies, dont la prospérité tourne à l'avantage de son propre Commerce ?

Sa protection qu'elle accorde en particulier à celui des Bois a, il est vrai, d'abord l'effet de faciliter l'établissement, le défrichement et la culture des Terres en offrant à ceux qui forment de nouveaux établissements de ce genre dans cette partie de l'Amérique du Nord des ressources pour payer les frais du défrichement lui-même par la vente de Bois, que sans cela il faudrait détruire à grands frais et par un travail des plus pénibles. Mais en même tems, tous les Membres des familles qui vont former ces nouveaux établissements sont autant de consommateurs des objets de manufacture Anglaise, qu'ils payent d'abord au moyen des Bois qu'ils vendent à ses négocians, et ensuite à même le produit de leur culture, quand une fois leurs Terres sont en exploitation. Sont-ce là des avantages à mépriser ? J'en pourrais aisement indiquer beaucoup d'autres encore bien capables et au-delà de compenser les inconvénients attachés à la nécessité pour l'habitant de la Mère-Patrie de payer quelque chose de plus pour le prix de cet article de Commerce dans le système actuel d'Impôts, de protections en faveur des Bois des Colonies. Il suffit sans doute de faire voir que dans l'intérêt même du moment, l'Angleterre ne peut encourrir les pertes dont on fait des tableaux capables de faire illusion.. Je l'ai déjà dit, je raisonne dans les principes du monopole de fait auquel notre Commerce est assujetti en faveur de la Mère-Patrie, et non comme on pourrait peut-être le faire si sur cet article on abandonnait en entier celui des Lois prohibitives ou restrictives.

Revenant aux avantages que l'Angleterre pent retirer de la protection qu'elle accorde à cet objet particulier de notre Commerce, et raisonnant toujours dans les mêmes principes, j'ajouteraï que ce monopole existant de fait il s'ensuit de même que tout le Commerce entre les Colonies et la Mère-Patrie se fait par des Sujets Britanniques, ce sont des Vaisseaux Britanniques qui transportent les Marchandises importées ou exportées, ce sont des Matelots de la Grande-Bretagne qui composent les Equipages, ce sont des objets de Manufacture Anglaise qui sont consommés à-peu-près exclusivement par les Colonies qui les payent à même les profits de leur Commerce avec la Mère-Patrie. Et ce Commerce s'accroit en raison de la protection que l'Angleterre lui accorde. Sur cet article comme sur beaucoup d'autres les faits sont tout. Qu'on examine par exemple avec quelle rapidité le nombre des Vaisseaux qui viennent se charger de Bois dans les Ports des Provinces Britanniques, dans l'Amérique du Nord, s'est augmenté depuis que l'on a adopté le système d'Impôts protecteurs en faveur de ce genre de production, et je crois qu'il sera aisé de se convaincre qu'au moins les intérêts réels de la Grande-Bretagne n'en ont rien souffert en même tems qu'il a produit pour les Colonies des avantages nombreux, qui en dernier analyse doivent réciproquement tourner à celui de la Métropole elle même, s'accroître de même avec rapidité.

Je ne parle pas du désavantage pour l'Angleterre de partager avec une autre Nation le chargement, l'emploi des Vaisseaux et des Matelots, avec la Russie par exemple, du danger de la fluctuation à laquelle ce Commerce pourrait être exposé dans le cas d'une Guerre avec cette puissance comme la chose est déjà